

Billets d'Afrique...

...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

1985 - 2015

30 ans de lutte contre la Françafrique



Survie est une association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Paris le 27 décembre 1984, dans la suite de la campagne initiée pour obtenir le vote d'une "loi de Survie" dédiée à l'aide publique au développement. Sa création fut publiée au Journal Officiel le 23 janvier 1985 : 30 ans après, Fabrice Tarrat, président de l'association depuis 2011, revient sur l'histoire et l'actualité du combat de Survie et de François-Xavier Verschave contre la Françafrique.

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE ... et de la Francophonie

P.3 ÉDITO Libéralisme ou cannibalisme ?

P.4 GABON Ali Bongo sur la sellette

L'année 2014 a marqué un regain à la fois des contestations du régime d'Ali Bongo et de la violente répression qui s'est abattue sur les militants gabonais, dans l'indifférence française.

P.5 ANNIVERSAIRE Survie, 30 ans de lutte contre la Françafrique et ses avatars

P.6-7 ENTREPRISES Compétitivité du pillage

La notion de compétitivité semble être devenue tellement sacrée dans le débat public, que les parlementaires en oublient le pillage qui la sous-tend inmanquablement, lorsqu'il faut légiférer contre l'évasion fiscale ou l'irresponsabilité juridique.

P. 8-9 LIBYE : Chronique d'une guerre annoncée

Du « forum international sur la paix et la sécurité en Afrique » de Dakar au réveillon du ministre français de la Défense au Niger, en passant par les réunions de chefs d'État africains associés au dispositif antiterroriste Barkhane, les appels se multiplient pour une nouvelle intervention en Libye.

P.10-11 ATTENTAT DU 6 AVRIL 1994 AU RWANDA

La participation française est-elle plausible ?

Entretien de François Graner avec Guillaume Ancel, pour explorer méthodiquement l'hypothèse d'une participation française active à l'attentat contre l'avion du président rwandais.

P.12 LIRE AFRICA UNITE !

Un ouvrage de présentation exhaustive du mouvement panafricaniste, dans toutes ses composantes.

En bref

Francophonie françafricaine

Le 15^e sommet de la francophonie fin novembre à Dakar a donné lieu à un tel torrent de discours dithyrambiques au sujet d'Abdou Diouf, qu'on aurait pu le croire décédé. Après deux mandats, il laissait simplement sa place à la tête de l'Organisation internationale pour la francophonie, où il avait été imposé en son temps par Jacques Chirac. Étrangement, il ne s'est trouvé aucun média important pour relayer la tribune de la plateforme contre le sommet de la francophonie de Dakar intitulée « *La francophonie, un instrument de la Françafrique !* » (RFI a tout de même fait état de son existence) ni aucun journaliste « sérieux » pour rappeler, par exemple, les différentes missions d'observation électorale mandatées sous le règne de l'ancien président sénégalais pour faire avaliser des élections truquées en terres francophones : du Tchad au Cameroun, en passant par le Gabon, le Togo ou la Mauritanie...

Hollande fait la leçon (d'histoire)

Lors du discours inaugural du sommet de la francophonie du président français, on n'a pas échappé au couplet rituel sur le français-langue-merveilleuse-du-formidable-pays-des-droits-de-l'homme-de-la-liberté-resplendissante, affirmant que « *pour beaucoup de peuples, parler français c'est parler la langue de la liberté* » et que d'ailleurs « *c'est en français que les peuples se sont décolonisés, en français qu'ils ont accédé à l'indépendance et à la liberté* ». Bien sûr, l'immense majorité des populations africaines continuèrent et continuent encore, les sauvages, à parler d'abord, et parfois uniquement, leurs langues natales. Bien sûr aussi, les autorités politiques et militaires françaises tentèrent jusqu'au bout par des massacres sanglants d'éviter d'en arriver à l'indépendance, et ne s'y résolurent qu'en tentant d'éliminer tous les leaders réellement indépendantistes, avant et après 1960. Mais que les commanditaires de ces crimes parlent français fut certainement une douce consolation pour les victimes du (néo-)colonialisme.

Hollande fait la leçon (de politique)

Dans la suite de son discours, le président français tente aussi de surfer sur le succès de l'insurrection burkinabè. « *La francophonie, elle est soucieuse des*

règles de la démocratie, de la liberté du vote, du respect des ordres constitutionnels et de l'aspiration des peuples, de tous les peuples, à des élections libres. (...) Là où les règles constitutionnelles sont malmenées, là où la liberté est bafouée, là où l'alternance est empêchée, j'affirme ici que les citoyens de ces pays sauront toujours trouver dans l'espace francophone le soutien nécessaire pour faire prévaloir la justice, le droit et la démocratie ». Lors de la conférence de presse finale, il s'est défendu de vouloir « *donner des leçons au nom de je ne sais quelle prétention* » tout en précisant sa pensée. Ne sont visés que ceux qui voudraient « *à quelques jours d'un scrutin, (...) changer l'ordre constitutionnel* ». (Suivez mon regard au Congo-Brazzaville...). Pour ceux qui ont déjà tripoté la constitution plusieurs années auparavant, comme au Togo ou au Tchad, pas de soucis en revanche. Quant au soutien promis « *aux citoyens de ces pays* » où « *l'alternance est empêchée* », il se voyait contrebalancé dans le même discours par « *la nécessité d'une solidarité sur le terrain sécuritaire* ». L'art de la synthèse, si souvent prêté à François Hollande... Le ministre français de la Défense s'est chargé de traduire : pour les pays qui collaborent avec la France dans la guerre contre le terrorisme, fussent-ils des dictatures, « *la priorité est aujourd'hui sécuritaire* » (cf. pages 8-9).

Les discours et les actes

Un mois après la chute de Ben Ali, début 2011, la diplomatie de Nicolas Sarkozy avait remis la Légion d'honneur française au contre-amiral Jean-Dominique Okemba, secrétaire général du puissant Conseil National de Sécurité du Congo. Trois ans plus tard, et un mois après la chute de Blaise Compaoré, l'ambassadeur de France à Brazzaville vient, au nom de François Hollande, de remettre les insignes de la Légion d'honneur à un autre pilier du régime sécuritaire du dictateur Sassou Nguesso : le général de division Guy Blanchard Okoï, chef d'état-major des armées. Tout un symbole, à l'heure où l'exécutif défend à nouveau la démocratie par le verbe...

Hollande médiateur ?

Le sommet de la francophonie est surtout apparu comme un feuilleton à suspense sur le choix du successeur d'Abdou Diouf. Comme on le sait, c'est finalement la canadienne Mickaëlle Jean qui a été

choisie, face aux différents candidats africains. Comme certains chefs d'État refusaient de retirer leur poulain et que le président français voulait absolument qu'on évite le recours au vote, il « *s'est alors instauré en médiateur* » (JeuneAfrique.com, 01/12). Comprenez qu'il a convoqué plusieurs huis clos informels autour de sa personne pour tordre le bras des récalcitrants. La Canadienne a enfin pu être désignée « *par consensus et à huis clos* » par les chefs d'État et de gouvernement représentés. Un bel exemple de fonctionnement démocratique...

La loi du fric

Officiellement, la France n'avait pas de favori pour la succession d'Abdou Diouf, et se serait rangée derrière une candidature africaine si les chefs d'État du continent avaient réussi à se mettre d'accord sur un candidat commun. On peut toutefois en douter : ç'eût été une grave entorse à la loi sacrée « *qui paie commande* ». Or la contribution du Canada à l'OIF (20,7 millions d'euros en 2014) n'a cessé de progresser pour talonner celle de la France, qui diminue (23,2 en 2014). Elle l'a même dépassée si l'on ne considère que la « *contribution volontaire* », facultative, par opposition à la « *contribution statutaire* » obligatoire : 10,1 millions contre 9,2 (JeuneAfrique.com, 26/12). On peut voir dans la volonté du Canada de recentrer la francophonie sur sa dimension économique une façon de rentabiliser ces contributions. Officiellement, il s'agit de mettre en place une « *charte économique* » pour « *dynamiser les échanges dans l'espace francophone* » (JeuneAfrique.com, 03/12). En clair, il s'agirait pour les pays riches francophone d'accéder plus facilement aux marchés et aux matières premières des pays pauvres francophones. Ce qui n'est pas très éloigné de la logique du rapport « *La Francophonie et la francophilie, moteurs de croissance durable* » que Jacques Attali avait réalisé à la demande du président français. Rappelons que ce sont dans les pays francophones que la France résiste le mieux à la concurrence internationale...

Hommage... et pub

Le 4 janvier, nous apprenions la mort de René Vautier, réalisateur engagé... notamment contre le colonialisme. Outre ses différents films sur l'Algérie, on peut (re)voir, grâce aux Mutins de Pangée, « *Afrique 50* », le documentaire censuré de 1950 à 1990 (<http://lesmutins.org/>).

Terrorisme d'Etat

Pour Noël, le vieux dictateur Paul Biya a offert aux Camerounais une loi scélérate : il a promulgué le 23 décembre la loi anti-terroriste qu'un parlement à ses ordres avait votée au début du mois. Ce texte, qui a pour seul mérite de fédérer un peu l'opposition politique et civile tant il les menace, promet arbitrairement la peine de mort pour les motifs les plus fantasques. Les contre-pouvoirs, déjà bien peu effectifs au Cameroun, sont maintenant tous potentiellement hors la loi. Cet incroyable recul des libertés publiques n'émeut pas la diplomatie française : lors du point presse du 29 décembre, suite à des attaques de groupes armés dans l'extrême nord du pays, le porte-parole du Quai d'Orsay expliquait que la France « *[saluait] la mobilisation des autorités camerounaises en réponse à ces attaques et les assur[aient] à nouveau de [leur] solidarité dans la lutte contre le terrorisme* ».

Accords forcés

Nouvelle étape vers la mise en place des Accords de Partenariat Économique entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique de l'Ouest : le 12 décembre, le Conseil de l'UE a « autorisé » la signature des APE au nom de l'UE, une fois l'accord conclu, c'est-à-dire également approuvé par les Etats africains concernés. La signature définitive des accords serait-elle donc proche ? Ces accords de libre-échange ont été conclus en juillet dernier, après une dizaine d'années de négociations et de pressions de l'UE, et alors qu'ils étaient dénoncés par de nombreuses organisations de la société civile d'Afrique et d'Europe, notamment des organisations paysannes, et par des élu-e-s des deux continents (cf. *Billets* n°233, mars 2014). Ils doivent encore être signés et ratifiés par les Etats d'Afrique de l'Ouest. L'unanimité n'est pas requise, puisque la signature par les ¾ des Etats permettra la mise en œuvre des accords dans ces pays. Du côté de l'UE, les APE doivent également être approuvés par le Parlement européen. Le dossier a été transmis à la commission parlementaire « Commerce international », mais les débats n'y ont pas encore commencé. Après examen par la commission, la plénière du Parlement devra voter. Au vu de la majorité libérale du Parlement, les APE devraient être approuvés, mais cela pourrait encore prendre plusieurs mois. Espérons que la lenteur bureaucratique profitera pour une fois à la société civile en lui laissant le temps de se mobiliser et de mettre les élu-e-s sous pression.

Libéralisme ou cannibalisme ?

A travers les accords de partenariat économique qu'elle veut imposer aux pays ACP, c'est-à-dire essentiellement à ses anciennes colonies d'Afrique, l'Union européenne est en train d'organiser la destruction de la fragile économie de ces pays et de leurs chances de développement, préparant ainsi de futures vagues d'immigration massive vers les pays riches.

En fait de "partenariat économique", ces accords ne visent rien d'autre qu'à contraindre certains des pays les plus pauvres du globe à ouvrir totalement leur marché aux produits de l'UE et, à terme, à ses services. Ce serait là le premier exemple de zone de libre-échange comprenant les pays les plus inégaux sur le plan du développement. Il s'agit en fait d'institutionnaliser le lien colonial. Comme le rappelle Ernest Pekehuo, président du Bloc pour la reconstruction et l'indépendance économique du Cameroun, l'agriculture africaine, qui « *constitue le pilier de l'économie africaine et le moyen de subsistance de la majorité de sa population, n'est protégée que par les tarifs sur les importations* », les gouvernements africains n'ayant pas les moyens de la subventionner. Leur suppression privera les petits exploitants agricoles, qui « *fournissent la plus grande partie de la production agricole du continent* », du seul moyen de faire face à l'inondation des marchés africains par la production à bas prix d'une agriculture intensive et subventionnée. Que dire des chances d'un secteur industriel embryonnaire, face à une des industries les plus avancées du monde ? Dans le même temps, les Etats de ces pays seront privés de l'essentiel de leurs ressources budgétaires, constituées principalement par les taxes qu'ils prélèvent sur les importations. Ils n'auront d'autre recours que d'alourdir encore leur fiscalité interne, aggravant d'autant la situation économique de leur population.

Les négociateurs de l'UE prétendent que ce sont les règles de l'OMC qui commandent de substituer les APE au régime dissymétrique des conventions de Lomé, qui présidait jusqu'ici aux relations commerciales entre l'Europe et les pays ACP. Faux : l'OMC impose seulement à un pays développé qui accorde un régime tarifaire préférentiel sans réciprocité de l'étendre à l'ensemble des pays en développement ou à l'ensemble des pays les moins avancés et non seulement à une partie d'entre eux.

En vérité, les conventions de Lomé n'avaient guère profité à la production africaine, à laquelle l'UE a toujours opposé des barrières réglementaires. Mais cela ne suffit plus à une Europe en déclin qui, pressée par la concurrence des émergents, se précipite pour dévorer de plus faibles, au mépris de ses propres intérêts de long terme. En 2006, la délégation de l'Assemblée nationale pour l'UE estimait que « *la mise en œuvre du libre-échange entraînerait un choc fiscal, agricole, industriel et sur la balance des paiements d'une telle ampleur pour nos partenaires, qu'il pourrait compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, alors que l'Afrique subsaharienne souffre, dans ce domaine, de retards si inquiétants qu'ils constituent une menace pour la paix et la stabilité internationales* ». Elle ajoutait que « *si les négociations se poursuivaient dans la même voie, l'UE commettrait une erreur stratégique, politique, économique et sociale à l'égard des pays ACP, qui se paierait par l'effritement d'une relation indispensable à la construction d'un monde plus sûr et plus juste et au rayonnement ainsi qu'au poids de l'influence européenne* ».

Depuis dix ans, la société civile et une bonne partie de la classe politique de ces pays sont vent debout contre ces accords, parvenant à retarder la dévoration annoncée. Jusqu'à quand ?

Odile Tobner

GABON

Ali Bongo sur la sellette

L'année 2014 a marqué un regain à la fois des contestations du régime d'Ali Bongo et de la violente répression qui s'est abattue sur les militants gabonais, dans l'indifférence française.

Rappel préalable

En 2009, Ali Bongo, alors ministre de la Défense, succède à son père Omar Bongo au pouvoir depuis 1967, ceci grâce à un coup d'État électoral soutenu par la France. Alors que la Constitution ne le limitait pas sur le nombre de ses futurs mandats, Ali Bongo décide tout de même de la modifier fin 2010 afin de consolider son pouvoir, notamment en conditionnant l'éligibilité à la présidence de la République à une année de résidence préalable au Gabon (disqualifiant ainsi les opposants en exil). Ayant l'année suivante interdit le principal parti d'opposition – l'Union Nationale – et mis en place une Assemblée nationale à sa couleur (114 des 120 députés sont membres du PDG, le parti au pouvoir), Ali Bongo souhaite visiblement continuer à piller les richesses du pays, avec l'aide de multinationales très bien implantées..

Les contestations ont pris de l'ampleur tout au long de l'année 2014, laissant espérer un changement de régime dans un futur proche. Dès les premiers mois, des mouvements sociaux sont apparus dans différents secteurs, notamment du côté des enseignants et des étudiants au sein des deux universités du pays, à Libreville et Franceville. Plus étonnant, des secteurs qui étaient jusqu'alors épargnés par ce type de mouvements sociaux se sont mis à bouger, comme les douanes à partir de février. Au mois de décembre, on pouvait comptabiliser près de 18 administrations publiques en grève. Ces mouvements s'expliquent en grande partie par le fait que le régime d'Ali Bongo redistribue encore moins qu'à l'époque de son père les très abondantes richesses de ce petit pays d'un million et demi d'habitants.

Contestation croissante

Un autre secteur - et non des moindres - en grève depuis début décembre est celui du pétrole, coupant ainsi la principale ressource financière du pays. Le puissant syndicat du pétrole, l'ONEP (environ 4000 membres sur les 5000 salariés que compte ce secteur) réclame notamment la fin des prélèvements (et le remboursement) de la CNAMGS : une sorte de sécurité sociale sur le papier qui ne sert de fait à rien pour les salariés du secteur, mais permettrait, du fait de sa totale opacité, à des membres du pouvoir mafieux de remplir encore plus leurs comptes bancaires.

Alors que les revendications syndicales portaient au départ principalement sur des revendications sectorielles, le fait que les syndicats du secteur public se soient réunis pour la première fois au sein d'une

grande coalition, le MOSAAP (Mouvement Syndical des Agents de l'Administration Publique), et que cette dernière organisation travaille de plus en plus avec l'ONEP donne une autre dimension à ces contestations.

S'ajoutent à ces mouvements de plus en plus de défections d'anciens hauts responsables au sein de l'ancien parti unique (PDG), tels que l'ancien président de l'Union Africaine Jean Ping ou encore Jean Eyeghé Ndong (dernier Premier ministre d'Omar Bongo), qui se sont réunis avec d'autres opposants historiques comme Zacharie Myboto (président de l'Union Nationale, interdite) au sein du Front de l'opposition pour l'alternance (Fopa). Ces défections, bien qu'opportunistes, déstabilisent encore un peu plus le régime Bongo-PDG.

Violente répression

Alors que sur la fin du règne d'Omar Bongo, les redistributions clientélistes ciblées avaient pris le dessus parmi les techniques utilisées pour casser les mouvements sociaux, la dictature de son fils marque un retour à l'intimidation et à la répression généralisée. Tandis que de nombreux étudiants de l'université sont incarcérés (certains depuis plus de 6 mois

sans qu'aucun procès n'ait eu lieu) et que d'autres sont torturés dans les geôles du B2 (le service de contre-ingérence militaire du régime), de nombreux leaders syndicalistes et du Fopa font état de pressions et de menaces sur leur vie. Les journalistes indépendants ne sont pas épargnés : sans parler des nombreuses censures qu'ils subissent de la part du CNC (le Conseil National de la Communication, mais qui est plutôt le Conseil National de la Censure), certains passent aussi quelques nuits dans les geôles du pouvoir, ou encore sont dans l'obligation de s'exiler en passant par le Cameroun (la France complice refusant des visas pour s'exfiltrer) comme ce fut le cas pour Jonas Moulenda, directeur de rédaction du journal *Fait Divers* (qui travaille notamment sur les commanditaires des crimes rituels, une pratique nichée au cœur du pouvoir).

De même, lors d'une grande manifestation qui a eu lieu le 20 décembre à Libreville, les militaires ont tiré sur la foule, faisant un à six morts selon les sources. Plusieurs dizaines de personnes sont portées disparues (en détention ou dont le corps aurait été récupéré par l'armée), en plus des arrestations assumées par le pouvoir. L'opposition a annoncé le 22 décembre son intention de saisir la Cour Pénale Internationale mais la France, qui maintient une coopération sécuritaire basée sur le renseignement, l'aide logistique directe (359 000 € en 2011) et une vingtaine de coopérants dépêchés dans l'armée gabonaise¹, n'a pas réagi à ces violences : va-t-elle continuer à soutenir ce régime assassin jusqu'au bout, tel qu'elle l'a fait au Burkina Faso ?

Thomas Bart

1. Avis de Philippe Vitel au nom de la Commission défense de l'Assemblée nationale, 30 mars 2011



ANNIVERSAIRE

30 ans de lutte contre la Françafrique et ses avatars

L'année 2015 marque les 30 ans de l'association Survie, et les 10 ans de la mort de François-Xavier Verschave. Entretien avec Fabrice Tarrit, président de Survie depuis 2011.

Billets : Quel rôle a joué Survie dans la définition du terme de Françafrique et sa popularisation ? Certains disent que ce terme était utilisé avant les écrits de Verschave, co-fondateur et ancien président de l'association.

Fabrice Tarrit : Pour minimiser l'apport de Survie au débat sur les relations franco-africaines, certains journalistes insistent sur le fait que l'expression « France-Afrique » a été utilisée par le président ivoirien Houphouët-Boigny pour évoquer une communauté de destin, un peu idyllique. Mais on pourrait également citer un discours prononcé en 1951 par le ministre de la France d'Outre-mer, François Mitterrand, sur les relations franco-camerounaises, dans lequel il incitait à faire « *trionpher l'idée de ce vaste ensemble, de cette grande unité que doit constituer le couple France-Afrique* ». Cette citation peu connue apporte un éclairage supplémentaire sur les racines idéologiques de la politique menée durant ses deux mandats, puis par les socialistes arrivés au pouvoir dans son sillage.

L'expression « Françafrique », avec sa connotation volontairement plus sulfureuse, autour du jeu de mot sur « fric » a été popularisée à partir de 1998 par François-Xavier Verschave, mais elle était présente dès octobre 1994 dans son ouvrage sur le Rwanda, *Complicité de génocide*, et dans ses articles de *Billets d'Afrique*. « Françafrique » est issu d'un cheminement intellectuel qui a conduit Verschave à découvrir la persistance de mécanismes de domination de la France sur ses anciennes colonies, officiels ou occultes, masqués par un discours sur une France supposée « aider » l'Afrique. Le terme n'était pas dans son esprit une coquetterie de style ou un simple concept intellectuel mais bien un objet, un terrain de combat. Il s'agissait d'abord de convaincre, en utilisant pour cela des outils pédagogiques simples et ensuite de pousser les citoyens à agir contre les fondements et les effets de cette politique : idéologie raciste, crimes, dérives institutionnelles, mécanismes de prédation, conformisme intellectuel, etc.

Il est donc toujours pertinent de parler de Françafrique, contrairement aux accusations selon lesquelles le mot serait un peu galvaudé ?

Le terme « Françafrique » continue de frapper les esprits. Il a un effet mobilisateur, immédiat, il désigne en quelques lettres un nombre important de sujets, résume de nombreux écrits.

La rançon de son « succès » c'est qu'il est utilisé dans le débat public avec des sens différents, parfois dans le seul but de démontrer que les phénomènes décrits appartiennent au passé, avec les figures faciles de Jacques Foccart, de Elf, des coups d'Etat de Bob Denard et d'autres « affreux ». Quand Omar Bongo est mort en 2009, la première question que l'on nous posait concernait la fin de la Françafrique, comme s'il s'agissait d'une organisation pyramidale avec un super parrain français ou africain à sa tête. Ce qu'il allait advenir du Gabon importait peu aux journalistes. A Survie, ce qui comptait pour nous à cette époque, c'était de savoir comment allaient réagir les autorités françaises à ce coup d'Etat dynastique, quatre ans après celui au Togo, quels effets néfastes le silence français pourrait avoir pour les pays de la sous-région et leurs mouvements sociaux réclamant l'alternance. Qu'allait-il advenir de la base militaire de Libreville ? Quels seraient les liens de Total avec les nouveaux venus au pouvoir ?

L'histoire de Survie est liée au terme Françafrique, au point de s'y confondre... et au risque de s'y enfermer ?

Depuis 20 ans, les publications et mobilisations de l'association ont permis d'approfondir la connaissance du néocolonialisme français et d'interpeller à son sujet. Cela a amené Survie à s'intéresser à des sujets aussi divers que la justice pénale internationale, les paradis fiscaux et judiciaires, le fonctionnement des multinationales, des banques ou de nos institutions, l'histoire du racisme français. Ce terrain d'action va au delà du seul terme « Françafrique ».

Nous nous intéressons aux fondamentaux de la relation franco-africaine, qui



reposent sur des structures et des postulats idéologiques. Les structures, c'est la diplomatie française, ses liens avec les dictateurs, le pouvoir de l'exécutif au détriment du parlement, le franc CFA, l'implantation et les interventions de l'armée française en Afrique, la défense des intérêts des entreprises françaises appuyés aujourd'hui par la « *diplomatie économique* » promue par Laurent Fabius. Idéologiquement, c'est l'idée que l'Afrique aurait besoin de la France pour décider à sa place, au plan politique ou militaire, et que la défense des intérêts français serait plus importante que le respect des droits des peuples concernés.

Survie n'est donc pas le VRP d'un terme, d'un concept, mais bien une force de mobilisation portée par une exigence citoyenne. Verschave parlait de « *devoir d'indignation* ». C'est une expression qui convient bien à ce que nous sommes, à ce que nous continuons de faire malgré la difficulté de s'opposer à un tel système. Pour répondre à ceux qui ne voient en nous que des agitateurs brandissant partout le chiffon rouge de la Françafrique, nous avons les acquis de 30 années de lutte, de dizaines d'ouvrages, de milliers d'articles, et le souci d'actualiser en permanence les informations, de faire évoluer si nécessaire notre grille d'analyse. C'est ainsi qu'à l'issue d'une université d'été de l'association, nous avons décidé de publier en octobre l'ouvrage *Françafrique : la famille recomposée* (Syllepse), qui étudie les évolutions des trois piliers de la Françafrique : la diplomatie, l'armée et les entreprises.

Propos recueillis par Mathieu Lopes.

ENTREPRISES

Compétitivité dans le pillage

La notion de compétitivité semble être devenue tellement sacrée dans le débat public, que les parlementaires en oublient le pillage qui la sous-tend inmanquablement.

Le gouvernement socialiste et ses alliés, empêtrés dans leur politique libérale et vaine de relance de la croissance, n'ont jamais caché un vorace appétit économique pour l'Afrique, dont les ressources naturelles et les besoins d'une population en pleine explosion démographique sont perçus comme l'une des solutions aux maux de l'économie française. Hormis la « lutte contre le terrorisme », la conquête et la préservation de marchés sont la seule boussole de toute l'action diplomatique française sur le continent, étant entendu qu'un État doit « défendre ses intérêts ». Et tant pis si la compétition dans l'économie mondiale passe inmanquablement par un recours massif à l'évasion fiscale (c'est-à-dire la spoliation légale par les multinationales de centaines de milliards de dollars pourtant indispensables à la satisfaction des droits sociaux : santé, éducation, alimentation, logement...) et par d'incontournables ravages sur le plan social et environnemental (exploitation des salariés, pollution de l'eau et des sols, déforestation, etc.). Ainsi, dans tous les discours des décideurs politiques, passés et présents, d'Arnaud Montebourg à Laurent Fabius, de Pascal Canfin à Manuel Valls, un maître-mot : la compétitivité ; celle des entreprises, et celle de la France. Ce dogme verrouille la pensée et l'action politiques, à l'international comme dans le cadre législatif français : les notions de justice sociale ou de préservation de l'environnement, poliment évoquées, ne doivent pas enrayer la course à la compétitivité, supposée être compatible... sauf lorsqu'il s'agit de légiférer.

Opacité compétitive

Début septembre, le Parlement français s'engageait dans la transposition en droit français de deux directives européennes, les directives Comptable et Transparence, selon lesquelles les États membres doivent imposer aux entreprises forestières et extractives de déclarer les montants versés aux gouvernements des pays dans lesquels elles exploitent du bois, des hydrocarbures ou des minerais. La transparence sur ces paiements, projet par projet, se veut un moyen de lutter contre le détournement d'argent public, en permettant à la société civile de chaque pays hôte de demander des comptes à leurs gouvernants sur l'utilisation de cette manne financière.

Depuis des mois, les associations et syndicats de la plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires et de la Coalition française Publiez Ce Que Vous Payez parlaient d'une seule voix pour inviter l'exécutif à saisir l'occasion de cette transposition pour aller plus loin et imposer un « reporting pays » complet : l'extension de cette obligation de publication à l'ensemble des pays dans lesquels les entreprises ont des filiales (et non uniquement aux pays d'exploitation) et à d'autres informations cruciales pour détecter les pratiques d'évasion fiscale (chiffre d'affaires, bénéfices, effectifs, etc.). Rien de plus, somme toute, que ce que les banques françaises sont obligées de faire depuis la loi bancaire de 2013, qui permet de mettre en lumière l'enregistrement artificiel des profits dans des paradis fiscaux : un rapport publié début novembre par la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires révèle ainsi qu'en 2013, un tiers des filiales étrangères des

cinq plus grandes banques françaises se trouvaient dans des paradis fiscaux, concentrant un quart de leur chiffre d'affaires international.

Las, si quelques députés (pour la plupart « frondeurs ») ont tenté de faire passer des amendements en ce sens, la majorité a soutenu le gouvernement et le rapporteur du projet de loi, le socialiste Christophe Carèsche, sur leur position de transposition *a minima*. C'était évidemment le souhait des industriels, qui voulaient un texte d'application « la plus souple possible », comme l'expliquait un mois et demi plus tôt la directrice financière du groupe Rougier¹, champion du pillage forestier dans le bassin du Congo. Elle brandissait sans surprise l'argument du carcan « anti-concurrentiel » pour défendre le lobbying agressif des entreprises vis-à-vis du gouvernement : « seuls les Européens et en premier lieu les Français et les Anglais sont actuellement concernés, ce qui explique la mobilisation, des grands groupes en France, tels que Total, GDF Suez, Areva, Vinci, Eramet, etc. ». Un discours attendu, pour des industriels... mais repris en cœur par les parlementaires et le gouvernement. La palme de la sincérité revient au rapporteur de la loi au Sénat, le socialiste Richard Yung, qui a expliqué lors de l'examen du texte qu'« il s'agit bien de lutter contre la corruption et non contre l'évasion fiscale. Parce que ces amendements introduiraient une certaine distorsion de concurrence en défaveur des entreprises françaises, la commission [des finances du Sénat] n'y est pas favorable. (...). C'est bien joli de vouloir que la France éclaire le monde, mais, en la matière, on doit aussi s'occuper de l'intérêt de nos entreprises ! ».

Compétitivité des États : à quel prix ?

Le dumping fiscal illustré par l'affaire du *Luxleaks* (lire ci-contre) ne se limite évidemment pas au Luxembourg, qu'il ne faudrait pas seul blâmer en oubliant les autres pays (y compris au sein de l'Union européenne, bien sûr), même si celui qui fut son Premier ministre pendant 19 années préside désormais aux destinées de la Commission Européenne. C'est la course vers le bas dans laquelle nous entraîne l'idée idiote de compétitivité des pays, en transposant encore une fois aux États un concept né dans le monde de l'entreprise : être fiscalement compétitif, pour attirer des investisseurs, quitte à atteindre une « fiscalité négative » par le biais de subventions et autres avantages offerts aux entreprises. Un « mythe » que démontent Nicholas Shaxson et John Christensen (de l'ONG britannique Tax Justice Network) dans leur rapport « *The finance curse* » de 2013, ainsi que l'excellent documentaire « *Le prix à payer* » (93 minutes) de Harold Crooks, qui sort fin janvier dans les (bons) cinémas français.



LE PRIX À PAYER
Un documentaire de HAROLD CROOKS

Nouvelle disparition du secret bancaire !

Les paradis fiscaux, qui sont au cœur des circuits de pillage de la FrancAfrique, ont en commun avec cette dernière l'annonce régulière de leur disparition. Fin octobre, la presse a ainsi annoncé avec fracas la fin du secret bancaire, suite à la réunion annuelle du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales. La raison : une avancée sur le plan de l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales des différents pays, une vieille revendication de la société civile pour permettre à chaque fisc de mieux traquer d'éventuels fraudeurs. Sur les 93 pays s'étant engagés à appliquer la norme d'échange d'informations élaborée sous l'égide de l'OCDE (l'organisation regroupant la trentaine de pays les plus riches), une cinquantaine d'Etats ont signé un accord dit multilatéral pour la mettre en œuvre. Mais, bien que prétendant « multilatéral », cet accord implique que les Etats parties choisissent les autres Etats avec lesquels ils vont échanger de l'information ; des zones d'ombre demeureront donc immanquablement dans ce maillage, certains pays ne souhaitant pas ou ne pouvant pas, faute d'un rapport de forces suffisant dans la négociation, échanger automatiquement ces informations avec tel ou tel autre. En outre cette norme, qui doit être ainsi mise en œuvre d'ici 2017, est suffisamment complexe pour noyer les administrations fiscales les moins bien armées, et pour offrir des parades légales que ne manqueront pas d'exploiter des avocats fiscalistes et leurs clients.

Évasion fiscale industrielle

Début novembre éclatait justement un nouveau scandale d'évitement fiscal parfaitement légal, dit du « *Luxleaks* » : le Consortium international des journalistes d'investigation, l'ICIJ, révélait les accords secrètement passés entre 340 multinationales, puis 35 autres, et les autorités du Luxembourg, pour y rapatrier leurs bénéfices après avoir obtenu la garantie qu'ils seraient largement épargnés par le fisc local. Ces centaines de tax rulings, négociés auprès de l'Etat luxembourgeois par les grands cabinets d'audit financier (les « Big four » : PricewaterhouseCoopers, Deloitte, Ernst & Young, KPMG), montrent une nouvelle fois l'ampleur systémique de l'évasion fiscale. Il est certes tentant d'indexer quelques cas emblématiques (Ikéa, Pepsi, Deutsche Bank, Disney, etc.), y compris du côté français voire franc africain (Axa,

BNP Paribas, BPCE... mais aussi Socfin, holding par laquelle le groupe Bolloré engrange les bénéfices de « ses » plantations de palmiers à huile en Afrique et en Asie). Mais plutôt que de désigner ce qui pourrait passer pour des brebis galeuses, il faut retenir que c'est l'immense majorité (sinon l'ensemble) des multinationales qui ont recours à ce type de montages leur permettant d'enregistrer artificiellement leurs profits dans des territoires où ils seront bien moins taxés : autant d'argent volé, en toute légalité, aux finances publiques des pays dans lesquels l'activité économique est réalisée. Quitte à tourner à la schizophrénie : le 9 décembre, des journalistes de France 2 ont montré qu'EDF, groupe public contrôlé à plus de 80 % par l'État français, avait également des filiales dans des paradis fiscaux, lui permettant de payer moins d'impôts à l'État français...

Soutenez Antoine Deltour, lanceur d'alerte

Demandez de traquer l'évasion fiscale plutôt qu'un lanceur d'alerte qui a permis de la dénoncer : signez la pétition en ligne sur le site internet <http://support.antoine.org>.

La justice est impuissante face à ce pillage légal ; par contre, Antoine Deltour, ancien salarié de l'une des « Big four » à l'origine de la fuite dans la presse d'une partie des documents du *Luxleaks*, est poursuivi par la justice luxembourgeoise. Et pour cause : il n'existe toujours pas, en France, de dispositif juridique pour protéger les lanceurs d'alerte comme lui.

Irresponsabilité compétitive

Les multinationales ne se contentent pas d'organiser la défiscalisation de leurs profits : pour accroître ces derniers, et pour tenir face aux concurrents qui font de même, elles développent leurs activités de production là où les coûts sont les plus bas. Au-delà de la fiscalité, cela se traduit par la faiblesse ou l'ineffectivité de la protection des travailleurs et de l'environnement, comme nous le rappellent régulièrement des catastrophes industrielles. Mais si une multinationale est une entité sur le plan économique, ce qui lui permet d'enregistrer ses profits dans telle filiale plutôt qu'une autre ou plutôt qu'au niveau de la société mère, elle n'a pas de consistance légale : chaque société est



juridiquement indépendante, au point qu'il est jusqu'à présent impossible de poursuivre Total France pour les pollutions constatées au niveau des installations pétrolières de Total Nigéria, pour ne citer qu'un exemple. C'est donc seulement vers la justice de leur pays, quelques soient ses moyens et son niveau de corruption, que peuvent se tourner les victimes directes d'une entreprise. Et elles sont légion : une étude publiée le 21 octobre par ECCJ (European Coalition for Corporate Justice) et IPIS (International Peace Information Service) a montré que les deux tiers des entreprises du CAC40 ont été éclaboussées par des scandales environnementaux et sociaux ces 10 dernières années (la moitié pour l'équivalent britannique, et les trois quarts pour l'équivalent allemand !).

Cette aberration juridique, dénoncée depuis toujours par la société civile, pourrait être partiellement corrigée par la proposition de loi « *relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre* », déposée en 2013 par les députés Noguès (PS), Potier (PS) et Auroi (EELV) – donnant les initiales « NPA », comme ne manquent pas de le faire remarquer des conseillers ministériels qui dénigrent ainsi ce qu'ils considèrent comme une attaque contre la capitalisme français. Ce « *devoir de vigilance* » pourrait en effet introduire dans le droit français une « *présomption de responsabilité* » du siège français des firmes qui bénéficient à plein régime du saccage social et environnemental mené par leurs filiales dans d'autres pays. A partir de fin janvier, ce texte désormais soutenu par 65 députés devrait être soumis au Parlement : le gouvernement et la majorité devront alors choisir, une nouvelle fois, entre le spectre de nouvelles « contraintes » venant entacher la « compétitivité » de nos fleurons industriels et la justice.

Thomas Noirot

1. Interview à l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATITB), www.atibt.org, 31 juillet 2014

LIBYE

Chronique d'une guerre annoncée

Faisant écho aux déclarations du ministre français de la Défense, les chefs d'État africains associés au dispositif antiterroriste Barkhane multiplient les appels à une nouvelle intervention occidentale en Libye.

Les 15 et 16 décembre, s'est tenu à Dakar le premier « forum international sur la paix et la sécurité en Afrique ». Présenté comme une co-réalisation franco-sénégalaise, il avait en fait été décidé lors du sommet de l'Elysée, l'année précédente, et son organisation a été impulsée et largement financée par le ministère de la Défense français (et par des entreprises françaises). Conçu comme un espace informel de discussion et non comme une instance décisionnelle, il a réuni plus de 300 participants issus de divers horizons (diplomates, militaires, « chercheurs », politiques, responsables d'ONG...). Cette affluence a été présentée comme un succès, même si l'assistance est restée essentiellement francophone, les poids lourds anglophones du continent s'étant abstenus de participer. L'Algérie avait également boycotté le sommet. Enfin, même si le commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine (UA), Smaïl Chergui, était finalement présent, on sait que cette initiative a suscité une très forte hostilité au sein de l'UA où l'on reproche à la France de marcher sur ses plates-bandes.

Appropriation africaine de la doctrine française

Si plusieurs ateliers étaient proposés, déclinant sous différentes formes la question de la sécurité, c'est, selon les observateurs présents, la question du terrorisme qui a très largement dominé les débats et les interventions en plénière. Côté français, le forum a été à nouveau présenté comme une contribution à l'autonomisation des armées africaines. « Il faut que les Africains se rendent compte que l'appropriation de leur sécurité par eux-mêmes suppose la collaboration », a ainsi expliqué le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian (*France 24*, 16/12). Il faut bien sûr comprendre ces propos confits de paternalisme à la lumière des préoccupations actuelles des militaires français. Quand on parle d'« appropriation par l'Afrique de ses propres enjeux de sécurité » ou qu'on explique que « l'ambition est de créer une culture sécuritaire commune en Afrique »

(Interview de Le Drian à *Jeune Afrique*, 14/12), il s'agit avant tout de faire épouser les conceptions françaises en la matière, et d'obtenir une coopération destinée à renforcer le dispositif Barkhane de lutte contre le terrorisme dans la zone sahélienne. « Ce forum doit nous apporter une doctrine », explique à ce sujet un proche du ministre français de la Défense (*JeuneAfric.com*, 16/12). Et ça tombe bien ! Car l'armée française justement n'est pas avare en la matière et dispose d'un prêt-à-penser directement issu de son expérience coloniale et qu'elle n'a cessé de vouloir perfectionner et partager. Ainsi, selon la journaliste du *Monde*, les militaires français insistent sur la nécessité de « couper les populations de ces groupes armés par des stratégies de contre-insurrection » (17/12). Action psychologique sur les populations, encadrement civilo-militaire pour gagner « les coeurs et les esprits », priorité donnée au renseignement par tous les moyens pour « neutraliser » l'ennemi intérieur, on a vu de l'Algérie au Rwanda, en passant par le Cameroun, le résultat de ces brillantes « stratégies de contre-insurrection ».

Priorité sécuritaire

Interrogé sur les dérives qui peuvent découler de la « guerre contre le terrorisme », le congrès américain venant de confirmer dans un rapport les pratiques criminelles de la CIA, Le Drian se contente de répondre : « C'est pas dans notre doctrine. (...) C'est pas dans les pratiques de l'armée française » (*RFI*, « Internationales », 14/12). Un tel déni de la réalité historique ne peut qu'inquiéter sur les méthodes inavouées d'une guerre qu'il annonce « implacable ». Pour autant l'approche exclusivement militaro-sécuritaire de la France et des États-Unis suscite des réticences. Si l'on en croit l'envoyé spécial de *Jeune Afrique* (17/12) au forum de Dakar « la grande majorité des intervenants, notamment africains, ont souhaité mettre l'accent sur la prévention ». Ainsi, l'envoyée spéciale de l'ONU pour le Sahel, l'Éthiopienne Hiroute Gebre Selassie a rappelé que « la hausse des dépenses sécuritaires [les

L'opération Barkhane

Officiellement lancée en août 2014, l'opération Barkhane a remplacé l'opération Serval et l'opération Epervier au Tchad. Il s'agit en réalité d'une réorganisation profonde du dispositif militaire français en Afrique, préparée depuis plusieurs mois et officialisant l'entrée de la France dans la « guerre contre le terrorisme ». Plus de 3000 hommes sont déployés sur 5 pays (Tchad, Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie), se jouant des frontières et des autorités concernées (Cf. *Billets* n°238, septembre 2014).

budgets militaires africains ont augmenté en moyenne de 8 % en 2013] se fait au détriment des besoins sociaux. C'est pourtant la précarité des développements sociaux qui pousse les jeunes à rejoindre les groupes armés. La situation de la jeunesse s'est aggravée. C'est l'une des causes profondes de l'instabilité dans le Sahel ». C'est d'autant plus vrai quand les espaces de contestation sont verrouillés par des régimes autoritaires et prédateurs, par exemple ceux dont les officiers français affectionnent particulièrement les dirigeants à la poigne de fer. Interrogé par *Jeune Afrique* (16/12) sur le cas du Congo-B et surtout sur celui du Tchad, principal allié de la France dans la lutte contre le terrorisme, Le Drian explique ainsi qu'« il faut trouver un équilibre entre l'objectif démocratique et la nécessité sécuritaire (...). Même si la priorité est aujourd'hui sécuritaire ». Les leçons de la récente insurrection populaire au Burkina Faso n'ont définitivement pas été tirées.

La Libye dans le viseur

Si les conceptions françaises ont pu être bousculées dans les ateliers du forum, cela a été complètement occulté dans les médias par le show final où trois des quatre présidents présents (le Malien Ibrahim Boubakar Keita, le Sénégalais Macky Sall et le Tchadien Idriss Déby Itno) ont réclamé une nouvelle guerre occidentale en Libye. Les propos du dictateur tchadien notamment ont fait

couler beaucoup d'encre : « *La destruction de la Libye : mon frère [Macky Sall] disait que c'était le travail inachevé. Non, le travail a été achevé, l'objectif recherché étant l'assassinat de Kadhafi et pas autre chose* », a-t-il asséné avant d'appeler les pyromanes à venir jouer les pompiers : « *La solution c'est entre les mains de l'OTAN. Qui a créé le désordre n'a qu'à aller ramener le l'ordre* » (Dans un lapsus révélateur, il avait déclaré d'abord « *ramener le désordre* »...). Les commentateurs se sont généralement amusés de l'impertinence de l'orateur, qui s'exprimait devant deux ministres français de la Défense, l'actuel et le précédent. Mais on était bien loin d'un crime de lèse-majesté. D'une part les équipes du parti socialiste ne s'estiment pas comptables des conséquences de l'intervention voulue par Sarkozy en Libye, même s'ils l'avaient soutenue. D'autre part les déclarations de Déby ne font qu'apporter de l'eau au moulin de Le Drian sur la nécessité d'une nouvelle opération en Libye dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme ». Le chef d'état-major français, l'amiral Edouard Guillaud, l'a évoquée pour la première fois publiquement il y a tout juste un an et, depuis septembre, Le Drian ne manque pas une occasion d'y revenir puisque « *à l'état-major de l'armée française, nombreux sont ceux qui pensent qu'il faudra bien "y aller" un jour* » (*JeuneAfrique.com*, 23/12). Mais il en précise les modalités : « *La Libye est un pays souverain. La réponse doit être internationale. Il ne faut pas rajouter du chaos au chaos* » (interview à *Jeune Afrique*, 14/12). La France cherche donc

à constituer une coalition qui paraisse la plus légitime possible et facilite l'obtention d'un mandat de l'ONU. Il faut également ménager l'armée algérienne, pour l'instant hostile à une telle intervention, et sur le territoire de laquelle les groupes visés pourraient se replier en cas d'attaque.

Demande (franç)africaine

Quelques jours après le forum de Dakar, les dirigeants du G5 Sahel (regroupement des 5 pays concernés par l'opération Barkhane, au sein duquel la France a un statut « d'observateur ») ont remis le couvert à l'issue d'une rencontre en Mauritanie. Le 19 décembre, le président mauritanien a ainsi rendu public un communiqué par lequel le G5 lançait un appel « *au Conseil de sécurité des Nations unies pour la mise en place, en accord avec l'Union africaine, d'une force internationale pour neutraliser les groupes armés, aider à la réconciliation nationale et mettre en place des institutions démocratiques stables* » en Libye. Jouant sur la confusion des casquettes, c'est en tant que président en exercice de l'Union Africaine que l'appel du G5 a été lancé par Abdel Aziz, abusant certains journalistes. Ainsi *LeMonde.fr* (19/12) titrait que c'est « *en accord avec l'Union africaine* » qu'était lancé cet appel, alors que l'UA en était simplement destinataire et qu'on ne savait même pas sous quelle forme elle avait été officiellement saisie. Même imprécision concernant « *les responsables libyens* » qui auraient « *exprimé leur accord avec cette demande* » selon le président

mauritanien, ce qui mériterait pour le moins d'être précisé compte-tendu de la confusion politique qui règne dans le pays...

Quelle coalition ?

Cet appel du G5, après les déclarations de clôture du forum de Dakar, s'inscrit dans le cadre d'une préparation diplomatique et médiatique menée par la France qui n'est pas sans rappeler celle qui avait précédé l'opération Serval au Mali. Une nouvelle intervention sera d'autant plus facilement acceptée par les opinions publiques et les autres chancelleries qu'elle apparaîtra comme « une demande africaine ». Mais concernant la mise en œuvre, d'autres soutiens que les pays africains sont nécessaires, même si certains, comme l'Egypte, disposent de réels moyens militaires. Engagée sur plusieurs théâtres d'opération et fonctionnant à flux tendu (notamment pour les moyens aériens), l'armée française peut difficilement envisager de mener seule cette nouvelle intervention. Les réticences des autres pays européens à suivre la France dans ses expéditions africaines ne semblent pas avoir été dépassées. Restent donc les Etats-Unis, que la situation en Libye ne laisse pas indifférents, qui avaient participé au renversement de Kadhafi, et qui continuent, après le soutien apporté à l'opération Serval au Mali, à épauler le dispositif antiterroriste français au Sahel. Si l'on en croit le *Canard Enchaîné* (17/12) (ou plutôt les informations de la Direction du renseignement militaire auxquelles Claude Angeli fait référence), le secrétaire d'Etat John Kerry aurait réclamé, lors d'une réunion confidentielle de la commission des Affaires étrangères du Sénat, « *une certaine flexibilité dans l'emploi des forces armées* », notamment « *au cas où le groupe Etat islamique commencerait à se manifester en Libye* ». Or « *L'Etat islamique est à nos portes* » dramatise le président nigérien Mahamadou Issoufou (*Jeune Afrique*, 28/12). Des milices libyennes se réclament en effet désormais de l'Etat islamique qui aurait, selon les militaires américains, ouvert des camps d'entraînement à l'est du pays. A l'occasion d'une nouvelle visite aux troupes françaises de Barkhane, pour le réveillon du 31 décembre, Le Drian a à nouveau appelé la « communauté internationale » à la mobilisation.

Le cycle infernal des interventions militaires étrangères qui, de l'Irak à l'Afghanistan, alimentent le chaos et les groupes religieux extrémistes plus qu'elles ne les réduisent, semble donc avoir de beaux jours devant lui...

Raphaël Granvaud



ATTENTAT DU 6 AVRIL 1994 AU RWANDA

La participation française est-elle plausible ?

L'avion du président rwandais a été abattu par un missile. Les enquêtes judiciaires n'ont pas identifié les auteurs de cet attentat (cf. *Billets* n°241, décembre 2014). Est-il concevable que la France y ait participé ? Guillaume Ancel est un ancien officier qui connaît tout particulièrement les missiles sol-air portables et leur utilisation en opération. Il y a quelques mois (cf. *Billets* n°238, septembre 2014), il avait déjà apporté quelques réponses au cours d'un entretien avec François Graner, auteur de *Le sabre et la machette*¹. Tous deux reviennent sur ce point pour le développer.

Rappel préalable

A partir de 1990, pour soutenir le président rwandais hutu Habyarimana face aux rebelles du Front Patriotique Rwandais en majorité tutsis, l'armée française aide discrètement et fait grossir l'armée rwandaise. En 1993, un accord de paix impose le départ des troupes françaises et prévoit des institutions de transition intégrant le Front Patriotique. Certains officiers français le déplorent, ainsi que les extrémistes hutus.

Le 29 mars 1994, Habyarimana assure qu'il va appliquer l'accord. Le 3 avril, il annonce qu'il se rendra à un sommet international sur ce sujet. Le 6 avril au soir, de retour du sommet, son avion est abattu par un missile sol-air portable en atterrissant à Kigali, la capitale. Il est tué avec ses passagers. Les extrémistes hutus prennent le pouvoir et déclenchent le génocide des Tutsis.

François Graner : L'une des hypothèses, basée sur des témoignages collectés à l'époque par des enquêteurs belges, est que les tireurs seraient des soldats français. Est-ce plausible ?

Guillaume Ancel : A priori, non. Que des décideurs français écartent un président en Afrique, ce ne serait pas une première. Mais qu'ils recourent à des soldats français, c'est risquer que l'un d'eux parle ou soit reconnu. Il aurait été plus sûr de recruter des mercenaires compétents, par exemple des pays de l'Est.

Pourtant, le 1er Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine (1er RPIMa), unité des forces spéciales françaises chargée de missions sensibles, a déjà participé au renversement de Bokassa en Centrafrique. Le 6 avril 1994, il a des membres à Kigali et d'autres au Burundi tout proche : auraient-ils pu réaliser cet attentat ?

C'est vrai qu'ils auraient eu des atouts. Ils connaissaient le Rwanda. Ils pouvaient y circuler librement, faire avant le tir les reconnaissances indispensables, et justifier leur présence si jamais on les voyait. Ils étaient en bons termes avec les militaires rwandais, qui pouvaient les aider. Cela expliquerait que les tireurs n'aient pas été arrêtés, alors que le tir de ces missiles de nuit était repérable à des kilomètres à la ronde.

Si la décision avait été prise peu de jours avant, auraient-ils pu agir en urgence ?

Un tel ordre, qui n'aurait pu venir que d'une très haute autorité militaire avec le feu vert de l'Elysée, aurait été techniquement exécutable. L'urgence pourrait justifier qu'on recoure au 1er RPIMa, car sa compétence clé est la réactivité. Il n'avait pas d'équipe entraînée de façon régulière aux missiles sol-air portables, mais ses soldats sont très polyvalents. Avec 48 h d'entraînement intensif, surtout

s'ils savaient tirer des missiles plus simples comme les anti-char, ils auraient pu "traiter" ce cas facile du 6 avril 1994 : un avion lent et bas, visé depuis une position adaptée.

Comment cela se serait-il passé, concrètement ?

La France aurait fourni les missiles ; outre ses propres Mistral, elle disposait de Stinger américains et SAM-16 russes. Un spécialiste les aurait vérifiés, et aurait formé les tireurs à l'enchaînement précis de la séquence de tir. Il suffisait d'un simulateur basique, qui a la taille et la forme d'un missile mais pas de propulseur.

Les sources belges évoquent un adjudant du 1er RPIMa surnommé « Régis », un sergent-chef du 1er RPIMa de 28 ans surnommé « Etienne », et peut-être un troisième Français. Est-ce vraisemblable ?

Tout à fait. Comme je l'ai dit (cf. *Billets* n°238, septembre 2014), il fallait au



Débris de l'avion, à Kigali, treize ans après l'attentat. © Pierre Jamagne

moins un tireur par missile, typiquement de 20 à 30 ans, soit dans l'armée un grade entre caporal et sergent-chef ; ainsi qu'un senior entre adjudant et capitaine pour commander. Et quelques accompagnants non spécialisés, pas nécessairement informés de leur mission exacte.

S'il existe des indices des auteurs de l'attentat, c'est l'armée française qui les détient. Les seuls à avoir pu enquêter immédiatement sur l'épave de l'avion, et prélever des pièces, sont le commandant Grégoire de Saint-Quentin et ses hommes. Leur rapport a été envoyé à l'Etat-major, mais jamais publié.

L'actuel général de Saint-Quentin ne révélera rien, sauf s'il en reçoit l'ordre.

Le chef de cabinet militaire du ministre de la Défense de l'époque confirme par écrit la présence dans l'avion des deux « boîtes noires » habituelles. Et la veuve de Habyarimana affirme que « des militaires français ont découvert la boîte noire ».

Il y a un élément troublant. Des autorités françaises ont fait croire qu'il n'y avait pas de boîtes noires dans l'avion. Elles ont aussi relayé une manipulation à propos de l'identification des missiles. Si elles n'ont rien à cacher sur le sujet, pourquoi ont-elles ainsi essayé d'intoxiquer l'enquête ?

Autre élément troublant : deux gendarmes français, Didot et Maïer, sont assassinés deux jours après l'attentat. Leurs corps sont retrouvés dans le jardin de Didot. D'après ses collègues, Didot relayait la radio entre l'ambassade, l'aéroport et le camp militaire de Kanombe. Leur mort n'a pas été élucidée : peut-elle être liée à l'attentat ?

Pour faire un relais, il suffit de connecter des récepteurs et des émetteurs, pas besoin d'être spécialiste ni de rester à côté. On peut se demander si Didot n'avait pas un rôle plus important.

Selon des témoins, Didot réalisait des écoutes. L'ex-capitaine Paul Barril vient d'affirmer que dans ce but Didot utilisait un scanner et notait tout dans un carnet.

Didot aurait pu entendre des communications essentielles de l'équipe de tir, qui était située à Kanombe. En effet celle-ci devait annoncer qu'elle était prête et en retour recevoir l'alerte de l'approche de l'avion, ainsi que la confirmation de l'ordre de tirer, puis le signal que l'avion est à portée de tir (impossible à déterminer de nuit par les tireurs). L'équipe devait enfin signaler

son départ en précisant sa direction. Si le matériel d'écoute a été détruit ou emporté, ce pourrait être un signe clair du mobile de l'assassinat, surtout si son carnet a disparu.

La maison de Didot a été saccagée et le matériel intégralement détruit. En outre, leurs certificats de décès ont été grossièrement falsifiés. Leurs familles (de même que celles de l'équipage français de l'avion) ont subi des pressions des autorités françaises pour renoncer à chercher ce qui s'était passé.

C'est compatible avec une exécution ciblée destinée à effacer toute trace compromettante sur les conditions de l'attentat. Cependant, de nombreux responsables politiques auraient dû être au courant.

Est-ce évident ? Le 1er RPIMa était déjà intervenu au Rwanda sans que les ministres le sachent, si l'on en croit son chef le colonel Tazuin. Ce dernier raconte dans un livre qu'en février 1993, le colonel Michaud, chef du Centre opérationnel des armées, lui avait transmis l'ordre d'intervenir secrètement pour arrêter le Front Patriotique Rwandais, en précisant que seuls le président Mitterrand avec son conseiller militaire (le général Quesnot) et le chef d'état-major des armées (l'amiral Lanxade) étaient dans la confidence.

En avril 1994, malgré la cohabitation, l'Elysée aurait pu donner le feu vert à l'attentat sans prévenir les ministres. D'après une source journalistique, l'Elysée avait prévu d'envoyer immédiatement après l'attentat une intervention militaire lourde (donc visible et nécessitant l'accord du Premier ministre) ; elle aurait été bloquée in extremis, notamment par Dominique de Villepin [alors directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères Alain Juppé, NDLR] qui estimait que le Rwanda « était trop bordélique et qu'il ne fallait pas y mettre les pieds ». Elle a été remplacée par une opération strictement limitée à l'évacuation des ressortissants français.

Comme d'autres officiers français, Tazuin mentionne ce scénario d'une intervention militaire française prévue par l'Elysée mais bloquée par des ministres. Pour la justifier, il explique que si on l'avait laissé soutenir l'armée rwandaise, il aurait empêché les massacres.

De ce point de vue, l'Elysée aurait pu faire exécuter l'attentat sans avoir l'intention de provoquer de massacres. Cependant, les extrémistes hutus ont rapidement déclenché le génocide des Tutsis. La France a continué à favoriser ces extrémistes y compris pendant et après le génocide. Je l'ai constaté sur le terrain en juin-juillet 1994 durant l'opération Turquoise (cf. *Billets* n°237, juillet-août 2014).

En résumé, un scénario avec des décideurs à l'Elysée et des tireurs du 1er RPIMa [voir encadré] est compatible avec ce qui est connu publiquement à ce jour sur les motifs, les armes, les compétences, les présences sur place, et les dissimulations des traces. Qu'en pensez-vous ?

En l'absence de preuves contraires, je ne vois plus de raison d'exclure une participation française, à un degré plus ou moins grand, en soutien aux extrémistes hutus. Je trouve que cette hypothèse est techniquement cohérente, et crédible : elle mérite d'être étudiée au même titre que les autres. Mais seuls des juges peuvent passer de l'hypothèse et des indices à la reconstitution de faits.

Entretien réalisé par François Graner, relu par Guillaume Ancel.

1. *Le sabre et la machette : officiers français et génocide tutsi*, éd. Tribord, 2014.
Lire aussi : François Graner, « L'attentat du 6 avril 1994 : l'hypothèse de tireurs et/ou décideurs français vue à travers les textes des officiers français », *La Nuit rwandaise* n°8, avril 2014, pp. 66-113.

Que serait un scénario "français" ?

Le président Mitterrand, son conseiller militaire le général Quesnot et l'amiral Lanxade, chef d'état-major des armées, auraient secrètement donné au colonel Tazuin l'autorisation ou l'ordre d'abattre l'avion. Ceci, probablement en lien avec les extrémistes hutus, voire à leur demande, et sans en informer le premier ministre de cohabitation Edouard Balladur qui était en déplacement. Ils auraient ensuite fait disparaître les traces, et accusé de cet attentat le Front Patriotique Rwandais, voire des Belges. Enfin, ils auraient sans succès proposé à Balladur d'envoyer les parachutistes du 1er RPIMa pour prendre le contrôle de Kigali, intervenir directement aux côtés de l'armée rwandaise afin de chasser définitivement du Rwanda le Front Patriotique Rwandais, et maintenir au pouvoir les extrémistes hutus.

Spéculatif, mais compatible avec les éléments publiquement disponibles, ce scénario ne pourrait être confirmé ou écarté qu'en l'explorant attentivement.

PANAFRICANISME

AFRICA UNITE !

C'est avec plaisir que nous saluons avec AFRICA UNITE ! de l'historien originaire du Bénin Amzat Boukari-Yabara, une histoire africaine du panafricanisme. Nous ne voulons pas dire par là qu'il faut être africain pour parler de l'Afrique, comme on a reproché à tort aux opposants au spectacle « Exhibit B » de le prétendre, ils protestaient seulement contre un regard « blanc », qui peut d'ailleurs être porté par des noirs, sur l'histoire africaine. C'est une question de point de vue. Le panafricanisme est un sujet régulièrement présenté de manière péjorative, dépréciative, caricaturale. Cette étude est donc une réelle nouveauté, et pour beaucoup ce sera une découverte.

Si le panafricanisme n'est pas une idéologie des seules populations noires, un pan-négrisme, puisqu'il a été revendiqué par des leaders comme Nasser et Kadhafi, il est cependant né de l'aspiration des afro-américains noirs à une patrie, eux qui étaient persécutés, séparés de la société où ils vivaient, en raison de leur couleur. La traite transatlantique, en mêlant les noirs de diverses origines dans la même servitude, a créé chez les esclaves le sentiment et la nécessité d'une communauté panafricaine. A partir de là Amzat Boukari-Yabara retrace l'histoire de cette idée à travers la diversité des

leaders d'exception qui l'ont portée de la fin du XVIII^{ème} siècle à nos jours.

Des intellectuels et militants aussi différents que W.E.B. Du Bois et Marcus Garvey, Martin L King et Malcolm X sont intimement liés dans le même mouvement d'une même histoire. Au lieu qu'ailleurs on les oppose pour tenter de dissoudre l'idée panafricaine, la présentation exhaustive du mouvement dans toutes ses composantes rend compte enfin de toute la force qui est la sienne.

Le panafricanisme des esclaves rencontre au XX^{ème} siècle celui des colonisés, soudés entre eux également par la même expérience historique, partagée cette fois par la totalité de l'Afrique, imposant à ses habitants la vision d'un destin commun et solidaire. Le héraut, qui ancre cette histoire dans l'unité du passé, Cheikh Anta Diop, retrouve ici sa place primordiale, débarrassé des appréciations hostiles qui le défigurent, lui le grand banni des études africanistes en France. En tête des héros de la lutte anticoloniale et panafricaniste se dressent Kwame Nkrumah et Frantz Fanon. C'est l'heure où les tenants de la révolution africaine trouvent refuge à Accra, Le Caire, Alger. C'est l'heure aussi où les Afro-américains, avec les Africains, mobilisent le monde contre l'apartheid qui opprime les noirs sur leur propre terre en Afrique du Sud.

Né il y a deux siècles le panafricanisme est une idée jeune qui séduit les jeunes générations africaines et les unit à leurs frères d'Amérique du nord, du sud et surtout des Caraïbes qui ont produit avec Césaire, Walter Rodney et Bob Marley la plus riche constellation poétique, politique, musicale, d'un mouvement voué à la renaissance de l'Afrique.

Odile Tobner



Amzat Boukari-Yabara, *AFRICA UNITE !* Editions La Découverte, octobre 2014, Cahiers libres, 300 pages, 23 €

Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « Françafrique ». Au long de ses 12 pages, Billets d'Afrique décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave

Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.

Directeurs de la rédaction:

Thomas Noirot et Mathieu Lopes

Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,

R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas

Ont participé à ce numéro : M. Bazin, T. Bart,

F. Graner

Illustrations : J. Beurk, Racouel

Photos (licence Creative Commons) : Régis Marzin

(p. 5, prise le 14/09/14), Pierre Jamagne (p. 10, prise le 25/07/2007).

Association Survie

107, Bd de Magenta, F75010 Paris

Tél. (+33) 1 44 61 03 25

<http://survie.org> et twitter.com/survie

Commission paritaire n° 0216G87632

Dépôt légal : janvier 2015 - ISSN 2115- 6336

Imprimé par Imprimerie 3 A

7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org